

Dijon le 9 novembre 2023

à Monsieur le Directeur académique de Côte d'Or
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon

Objet : Erreurs de promotions à la hors classe 2023 et à la classe exceptionnelle 2023.

Monsieur le Directeur académique,

Certaines enseignant·es du 1^{er} degré ont bénéficié d'un avancement alors qu'ils ne remplissaient pas les conditions selon les lignes directrices de gestion académiques, tandis que d'autres auraient dû bénéficier de cette promotion. Le premier critère de départage « ancienneté générale de service » n'a pas été pris en compte dans le classement des collègues dans les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Des annulations de promotions ont depuis été annoncées à des collègues - promotions tant attendues ! - qui les ont plongés dans le désarroi puis la colère et enfin l'incompréhension.

Nous vous demandons quelles informations ont été communiquées sur les modalités de recours auprès des collègues concernés. En effet, nous ne comprenons pas sur quel texte s'appuie le délai de recours annoncé aux collègues (5 jours) qui ont été promus "à tort".

Nous demandons l'établissement et la publication de nouveaux arrêtés pour la hors classe 2023 et la classe exceptionnelle 2023.

Nous demandons, dans ces promotions « corrigées », la prise en compte des collègues « retraitables » et les collègues n'ayant pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière (millésime 2018) et s'étant vu octroyer pour beaucoup une appréciation par défaut « satisfaisant » (une soixantaine de collègues promouvables à la hors classe à ce jour).

Nous demandons, comme l'Unsa Education l'a déjà formulé en CSA A, que chaque collègue éligible à toute future promotion puisse avoir en main toutes les informations le concernant : son barème, son rang parmi les promouvables, le barème des derniers promus femme et homme avec leurs discriminants.

Sans ces informations, les collègues ne peuvent se projeter dans leur carrière ou une retraite prochaine. Le manque de visibilité les décourage et fait naître un sentiment de dévalorisation.

Sans ces informations, vous ne permettez pas à chacun de vérifier s'il y a encore des erreurs.

Sans ces informations, vous fragilisez la confiance des personnels envers l'institution. Vous pouvez même créer de la suspicion... Nous pouvons affirmer que l'opacité administrative fait naître actuellement un « complotisme » délétère chez certains collègues.

Enfin, nous demandons le maintien des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle prononcées le 17 juillet 2023, un geste exceptionnel de votre part, qui permettrait de restaurer une relation de confiance très altérée chez nos collègues aujourd'hui.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Florent Duvernay
Secrétaire Départemental du SE-Unsa21

